



Pastell : 1.4 AUTRES CONTRATS

DEC n°176/2022

**DECISION**

**GARANTIES STATUTAIRES - Marché n° 2018-03**

**SAS Cabinet HOCQUET – 63 avenue Gustave Lemaire – BP 21035 – 59375 DUNKERQUE CEDEX 1, mandataire – Compagnie GROUPAMA, porteur du risque – CIGAC, gestionnaire – Avenant prolongation 2023 et 2024**

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition d'avenant de prolongation du contrat d'assurance proposée par GROUPAMA/CIGAC
- Considérant qu'il y a lieu de prolonger ce contrat à compter du 01/01/2023 et ce pour la période de deux années
- Le Maire soussigné,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** est signé avec le cabinet HOCQUET, mandataire du Groupement HOCQUET-GROUPAMA-CIGAC – 63 avenue Gustave Lemaire – BP 21035 – 59375 DUNKERQUE CEDEX 1

Un avenant au marché d'assurance au titre de la « GARANTIE STATUTAIRE » des agents CNRACL de la commune de Wormhout aux conditions suivantes :

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 28 décembre 2022**

Il est conclu pour 2 ans à compter du 01/01/2023.

**ARTICLE 2 :** Conditions financières – Uniquement agents CNRACL – TBI+SFT+NBI+IR

Garantie	Franchise	Taux
Décès	Néant	0,28%
Accident du travail/maladie professionnelle	Néant	8,88%
CLM/CLD	Néant	
Maladie Ordinaire	10 jours fermes par arrêt	
Maternité	Néant	
<b>TOTAL</b>		<b>9,16%</b>

**ARTICLE 2 :** Les autres termes du marché restent inchangés.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout le 28 décembre 2022

Le Maire,  
Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par

Transmission en Sous-Préfecture le : 28/12/2022

Publication ou notification le : 28/12/2022

Le Maire  
Frédéric DEVOS



Hôtel de Ville : 47, Place du Général de Gaulle

**B.P. 20009 – 59726 WORMHOUT CEDEX – Tél. 03.28.65.63.72 – Fax 03.28.62.88.52**